DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Mardi Onze du mois d'Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à la salle du Conseil municipal en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Elodie CLARAC – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Marguerite MURAT – MM. David LUTIN – Julien DINO – Mmes Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN.

ETAIENT ABSENTS : MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Sylvia HENRY – M. Jules FRAIR – Mme Wennie MOLIA – M. Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé ; pouvoir donné à M. Julien DINO) – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Ghylaine JEANNE.

Date d'envoi de la convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 23
Absents : 12
Procurations : 3
Appelés à voter : 26

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET
Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame France-Enna URBINO

CM-2023-2S-DCPA-16

ACQUISITION DU LOGICIEL AIRS DÉLIB VIA LE MARCHÉ MULTI ÉDITEURS DE L'UGAP

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment les dispositions des articles L. 2113-2 et L.2113-4 relatives aux conditions de recours aux centrales d'achat ;

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20230414-CM20232SDCPA16-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Vu le mémoire technique et financier pour la fourniture et la mise en place d'un progiciel de gestion des assemblées ;

Vu la proposition financière de l'UGAP pour la réalisation de l'acquisition des licences et de prestations associées pour la mise en œuvre du logiciel AIRS Délib ;

Considérant l'intérêt financier de bénéficier de services de centrales d'achat, proposant des services et/ou prestations à tarifs avantageux ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer un fonctionnement efficient de l'Administration, sous le contrôle du conseil municipal en matière de commande publique et d'achat ;

Considérant l'importance d'optimiser la gestion du processus des assemblées et des arrêtés municipaux pour garantir la qualité et l'efficacité de l'action publique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 26 voix pour

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le maire à approuver les propositions de l'UGAP n°36877150 et n°36877151 portant acquisition des licences et réalisation de prestations associées pour la mise en œuvre du logiciel AIRS Délib.

Article 2 : D'approuver le budget 47 359,28 € HT (soit 51 384,82 € TTC) nécessaire à la réalisation de cette opération.

Article 3 : Le maire et la trésorière de Sainte-Anne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

14 AVR. 2023

Et publication ou notification le

17 AVR. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

MAIRIE DE GOSIER GUADELOUPE

- Cédric CORNET -

La secrétaire de séance

- France-Enna URBINO -

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20230414-CM20232SDCPA16-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023